

PONT AUDEMER
église

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE et de LA CULTURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE

Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment son article 14 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n°92-395 du 16 avril 1992 relatif aux attributions du Ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture;

VU l'avis de la commission supérieure des monuments historiques (5ème section) du 11 octobre 1991 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDERANT que la conservation de l'orgue de l'église Saint-Ouen à PONT-AUDEMER (Eure) présente un intérêt public au point de vue de l'histoire de la musique en tant que témoin de l'évolution de la facture d'orgue des XVI^e et XVII^e siècles.

A R R E T E

Article 1er - L'immeuble par destination ci-après désigné est classé parmi les monuments historiques :

27 - Eure - PONT-AUDEMER - église Saint-Ouen -

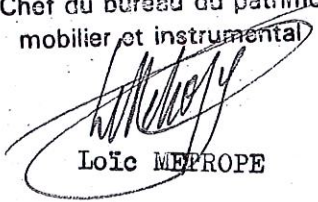
Éléments conservés de la partie instrumentale du XVI^e et XVII^e siècles.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune, propriétaire, et à l'affectataire, intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.


POUR AMPLIATION

Fait à Paris, le 2 MARS 1993

P/ Le Chef du bureau du patrimoine
mobilier et instrumental


Loïc MEPROPE

Le Sous-Directeur
des Monuments Historiques


Michel RESUT-SARDA

Département :
EURE

Commune :
PONT-AUDEMER

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pont-Audemer
Avenue de l'Europe 27507
27507 Pont-Audemer Cedex
tél. 02.32.56.71.00 -fax 02.32.56.71.33
cdif.pont-audemer@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

